

[Mise en oeuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022](#) [1]

Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022

Circulaires.legifrance.gouv.fr, 21 mars 2019

Cette instruction porte sur les mesures médico-sociales et sanitaires à mettre en oeuvre par les ARS dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

[Consulter l'instruction \(Circulaires.legifrance.gouv.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/mise-en-oeuvre-de-la-strat%C3%A9gie-nationale-pour-l%E2%80%99autisme-au-sein-des-troubles-du-neuro>

[2] <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=44453>